



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES-
CÔTE D'AZUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Convention d'ambition territoriale *Département du Var*

Entre :

L'État, représenté par Monsieur Christophe MIRMAND, Préfet de région Provence-Alpes-Côte d'Azur ;

Et

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, représentée par Monsieur Renaud MUSELIER, Président du Conseil régional ;

Et

Le Département du Var, représenté par Monsieur Marc GIRAUD, Président du Conseil départemental ;

Préambule

Le 5 janvier 2021, les représentants de l'État et de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur ont signé, en présence du Premier Ministre et de la ministre de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, un contrat d'avenir et un accord de relance pour la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Organisé autour de 12 priorités thématiques, le contrat d'avenir a été pensé afin de structurer le futur Contrat de plan État-Région 2021-2027. Au total, l'État et la Région engageront conjointement 5 120,772 M€, au profit de l'adaptation des territoires à un nouveau modèle de développement solidaire et respectueux de l'environnement.

Le Contrat de Plan État-Région (CPER) comprend différents types de projets :

- Des opérations ciblées issues des négociations État-Région, en concertation avec les acteurs locaux dans le cadre du mandat de négociation transmis par le Gouvernement au préfet de région ;
- Des mesures présentant des types de projets éligibles et précisant le mode d'emploi (critères de sélection, bénéficiaires).

Le présent contrat a pour objet de déterminer les termes du partenariat financier entre l'État, la Région et le Département permettant l'accompagnement immédiat d'opérations ciblées dans le département du Var.

Les opérations retenues dans le présent contrat ont été déposées sur la plateforme « Démarches simplifiées » suite à l'appel à projets lancé conjointement par l'État et la Région en février 2021.

Cette convention regroupe des opérations structurantes permettant le rayonnement du territoire. De nouvelles opérations pourront être présentées dans le cadre des priorités du CPER 2021-2027. Leur sélection sera opérée après la signature de ce dernier et tout au long de sa durée, dans le cadre de la gouvernance dudit contrat.

D'autres opérations feront l'objet de financements dans le cadre des contrats de relance et de transition écologique (CRTE) s'agissant de l'État et du dispositif « Nos territoires d'abord » s'agissant de la Région.

L'Etat et la Région garantiront la bonne articulation et la complémentarité du CPER 2021-2027 avec les deux Contrats de plan interrégionaux Etat/Région (CPIER) élaborés parallèlement, la Convention interrégionale du massif des Alpes (CIMA) et la Plan Rhône-Saône 2021-2027.

Enfin, et compte tenu du contexte sanitaire actuel, les opérations relatives à la santé qui ont été déposées suite à l'appel à projets conjoint susmentionné seront examinées par l'État et la Région et intégrées à un protocole spécifique.

Article 1. Pour la période 2021-2027, l'État et la Région sont convenus de financer les projets suivants :

1) Équilibre et solidarité des territoires

Porteur du projet	Localisation	Nom du projet	Coût total (M€)	Financement État (M€)	Financement Région (M€)
CC Méditerranée Porte des Maures	La Londe Les Maures	Création d'un pôle technologique de niveau mondial (Les Bormettes)	13	3,5	3,5
CA Provence Verte	Territoire de l'EPCI	Création d'une unité de traitement, valorisation et optimisation des OM (Technovar) – Maîtrise d'ouvrage SIDEV	30	7,5	3
CC Coeur du Var	Territoire de l'EPCI	Création d'un écosite exemplaire et innovant	6,2	1,55	1,55
Dracénie Provence Verdon Agglomération	Draguignan	Pôle d'enseignement supérieur de la Dracénie	8,4	2,1	2,1
Département du Var	Département	Musée d'archéologie	22	5,5	5,5
CA Var Esterel Méditerranée	Saint-Raphaël	Réhabilitation des digues des quais et pacification du port de Santa Lucia	5	1,25	1,25
TOTAL			84,60 M€	21,4 M€	16,9 M€

2) Enseignement supérieur, recherche et innovation (ESRI)

Il s'agit d'une liste indicative qui pourra faire l'objet d'ajustement suite aux discussions en cours avec l'ensemble du partenariat sur les plans de financement. Les projets et montants définitifs seront arrêtés dans le cadre d'un protocole dédié.

Porteur du projet	Localisation	Nom du projet	Coût total (M€)	Financement État (M€)	Financement Région (M€)
Université de Toulon	Toulon	Campus centre-ville	6	1	1,5
Université de Toulon	La Garde	Eco-campus	14	5,5	3
IFREMER	Toulon, Marseille	Innov Bio Med Change ¹	4,287	0,45	0,52
Université de Toulon	Toulon	SEDOMAR	0,375	0,07	0,15
Université de Toulon	La Garde	IUT Renov 1 et 2	16,00	2,80	3,5
TOTAL			40,66 M€	9,82 M€	8,67 M€

¹ Il s'agit d'un projet interdépartemental, qui implique également le département des Bouches-du-Rhône. Les financements alloués à ce projet et mentionnés dans la présente convention concernent l'opération dans son ensemble.

3) Culture et patrimoine

Porteur du projet	Localisation	Nom du projet	Coût total (M€)	Financement État (M€)	Financement Région (M€)
Commune de Saint Maximin	Saint Maximin	Décor et mobilier de la basilique	0,84	0,34	0,34
TOTAL			0,84 M€	0,34 M€	0,34 M€

4) Mobilité douce

L'État et la Région s'engagent à soutenir conjointement le développement de la mobilité douce. Pour ce faire, l'État participera au financement des projets d'aménagements cyclables suivants :

Porteur du projet	Localisation	Nom du projet	Coût total (M€)	Financement État (M€)
Département du Var	Le Lavandou-Canadel	Travaux de sécurisation et mise en service du parcours cyclable du littoral	2,5	1
TOTAL			2,5 M€	1 M€

Par ailleurs, la Région participera au financement des projets d'aménagements cyclables suivants :

Porteur du projet	Localisation	Nom du projet	Coût total (M€)	Financement Région (M€)
Département du Var	Six Fours les plages	V65 - Parcours cyclable du Littoral - Études et travaux relatifs à la finalisation de l'itinéraire sur le Département : aménagement de l'Avenue de la Mer (RD 559 - tranche 2)	0,200	0,050
Département du Var	Rayol Canadel	V65 - Parcours cyclable du Littoral - Études et travaux relatifs à la finalisation de l'itinéraire sur le Département : - Aménagement du PCL au Rayol Canadel sur la section Pramousquier - La Voulte - L'Ecuelle - La Stèle	2,5	0,138
Département du Var	Sillans la Cascade	La Méditerranée à vélo - EV8 : Études et travaux relatifs à la finalisation de l'itinéraire sur le Département	0,735	0,184
TOTAL			3,44 M€	0,37 M€

Enfin, la Région s'engage à instruire les opérations déposées au titre de l'appel à projets « REACT EU » suivantes :

Porteur du projet	Localisation	Nom du projet	Coût total (M€)	FEDER demandé (M€)
Commune de Brignoles		Réaménagement du chemin du Vabre et création d'une piste cyclable	0,590	0,200
Département du Var		Aménagements sécurisés pour les trajets cyclables du quotidien : continuité du maillage cyclable de La Crau par la création d'une voie verte bidirectionnelle le long de la RD 29, du Vallon du Soleil vers le centre-ville	0,800	0,640
Département du Var		Aménagements sécurisés pour les trajets cyclables du quotidien : création de liaisons cyclables vers pôles d'échanges multimodaux à La Seyne-Sur-Mer et à La Crau	0,710	0,568
TOTAL			2,10 M€	1,408 M€

Article 2. Dans le Var, l'État convient d'accompagner les projets suivants pour la période 2021-2027 :

En préambule, l'appui à l'investissement des collectivités territoriales constitue une priorité pour l'État. En 2021, ce dernier s'engage au financement de projets portés par les territoires par le biais de différentes dotations de soutien :

- DSIL à hauteur de 16,96 M€ (hors Métropole Toulon-Provence-Méditerranée) ;
- DSID à hauteur de 4,85 M€ ;
- DETR à hauteur de 7,46 M€ ;
- FNADT (CPER et Relance) à hauteur de 1,74 M€.

En complément, les moyens suivants seront mobilisés :

1) Adaptation du territoire à la transition climatique, énergétique et environnementale

1.1) Les engagements de l'Agence de l'eau

L'Agence de l'eau s'engage à étudier l'éligibilité des projets listés ci-dessous au regard de ses règles d'intervention financière en vigueur et, le cas échéant, à accompagner et financer les maîtres d'ouvrages pour la mise en œuvre de leur projet :

- Lutte contre les inondations et le changement climatique par la gestion des eaux pluviales urbaines, au profit de la Dracénie Provence Verdon Agglomération ;
- Restauration des continuités écologiques de deux seuils sur l'Argens, projet porté par le Département du Var.

Par ailleurs, pour 2021, l'Agence de l'eau intervient en soutien de 6 projets portés par les collectivités locales du département pour un montant de 856 314 €.

1.2) Les engagements de l'ADEME

L'ADEME s'engage à étudier l'éligibilité des projets ci-dessous, au regard de ses règles d'intervention financière en vigueur, dès lors que le dossier aura fait l'objet d'une demande de financement déposée sur la plateforme « Agir » (<https://agirpourlatransition.ademe.fr/>) :

- Adaptation des espaces publics au changement climatique, projet porté par la Communauté de communes Cœur du Var ;
- Projet de transition écologique – Massif des Maures, porté par la Communauté de communes Cœur du Var ;
- Valorisation et dynamisation bois-énergie, projet porté par la Communauté de communes Cœur du Var ;
- Création d'un centre de tri des déchets ménagers, projet porté par le SITTOMAT ;
- Création d'une déchetterie-ressourcerie, au profit de la Communauté de communes du Pays de Fayence ;
- Création d'une unité de traitement, valorisation et optimisation des ordures ménagères (TECHNOVAR), au profit de la Communauté d'agglomérations de la Provence verte ;
- Création d'un écosite exemplaire et innovant, au profit de la Communauté de communes Cœur du Var ;
- Le projet alimentaire territorial de la Communauté de communes Cœur du Var ;
- Projet de création d'une ressourcerie, porté par la Communauté d'agglomération Var Estérel Méditerranée ;
- Création d'un réseau chaleur alimenté par chaufferie biomasse, au profit de la Communauté de communes du Golfe de St Tropez ;
- Réhabilitation d'une déchetterie et extension pour les professionnels, au profit de la Communauté de communes Provence Verdon ;
- Installations solaires et photovoltaïques sur le bâti communautaire, au profit de Dracénie Provence Verdon Agglomération ;
- Valorisation en circuit court des déchets verts et du bois énergie, au profit de la Communauté de communes du Golfe de St Tropez.

Par ailleurs, pour 2021, l'ADEME intervient en soutien de 8 projets portés par les collectivités locales du département pour un montant de 293 148 €.

1.3) Réhabilitation des friches

L'État accompagne les territoires sur la voie du recyclage foncier, conciliant ainsi production de logements, revitalisation économique, et sobriété foncière. En apportant une subvention d'équilibre à des opérations à vocation économique et / ou résidentielle sur des espaces en friche, cet ultime financement déclenche la réalisation de ces projets généralement complexes, coûteux, et soumis à de nombreux aléas.

Porteur du projet	Localisation	Nom du projet	Coût total (M€)	Financement État (M€)
EPF PACA	Barjols	Les Tanneries	5,89	2,41
Esterel Côte d'Azur Agglomération/ Coportage EPF PACA	Puget-sur-Argens	Friche de la zone d'activité économique les Barestes	2,12	0,35
EPF PACA	Bandol	Reconversion de l'ancien cinéma	1,91	0,3
EPF PACA/ Coporteur Vinci Immobilier	Hyères	Le Massillon Ouest (Tranche 2/2)	24,2	1,8
TOTAL			34,12 M€	4,86 M€

2) Transports collectifs

L'État soutient financièrement les collectivités pour développer les transports collectifs en site propre, tels que le tramway ou le bus à haut niveau de service, avec pour objectif d'atteindre un haut niveau de performance en termes de capacité, de qualité de service et de vitesse commerciale. L'État contribue également à l'aménagement des gares pour faciliter les pratiques entre les différents modes de transport.

Porteur du projet	Localisation	Nom du projet	Coût total (M€)	Subvention État (M€)
CA de la Provence Verte	Brignoles	Création d'un PEM	2,5	0,35
CA Var Estérel Méditerranée	Territoire EPCI	Navettes Fréjus-St Raphaël	28,6	2,75
TOTAL			31,10 M€	3,1 M€

Article 3. Dans le Var, la Région convient de financer les projets suivants pour la période 2021-2027 :

1) Adaptation du territoire à la transition climatique, énergétique et environnementale

Porteur du projet	Localisation	Nom du projet	Coût total (M€)	Financement Région (M€)
CC du Golfe de St Tropez	La Mole	Valorisation en circuit court des déchets verts et du bois énergie	9,71	1,94
TOTAL			9,71 M€	1,94 M€

L'ADEME s'engage à étudier l'éligibilité du projet ci-dessus, au regard de ses règles d'intervention financière en vigueur, et dès lors que le dossier aura fait l'objet d'une demande de financement déposée sur la plateforme « Agir » (<https://agirpourlatransition.ademe.fr/>).

Porteur du projet	Localisation	Nom du projet	Coût total (M€)	Financement Région (M€)
CA Var Estérel Méditerranée (sous MO du SMIDDEV)	Bagnols en Forêt	Conception et construction d'un centre de tri-multi filières, valorisation matière et énergie	36	3
Département du Var	Territoire du département	Participation au maintien en conditions opérationnelles des ouvrages de défense des forêts contre les incendies	42	10,5
Dracénie Provence Verdon Agglomération	Draguignan	Création d'une unité de pré-traitement des déchets, valorisation des CSR et réseau de chaleur	50,6	4,8
TOTAL			128,6 M€	18,3 M€

2) Équilibre et solidarité des territoires

Porteur du projet	Localisation	Nom du projet	Coût total (M€)	Financement Région (M€)
Département du Var	St Maximin	Annexes de la Basilique de St Maximin : restauration du couvent royal et du jardin de l'enclos	6,5	1,62
TOTAL			6,5 M€	1,62 M€

3) Réhabilitation des friches

Les projets retenus dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt porté par la Région en partenariat avec l'EPF sur le volet stratégique et pré-opérationnel de reconquête des friches sont les suivants :

Porteur du projet	Localisation	Nom du projet	Coût total (M€)	Financement Région (M€)
CC Lacs et gorges du Verdon	Aups	Ancienne coopérative vinicole : Création d'un point de vente des productions du territoire, un atelier de découpe et de transformation (Filière pastorale) et transfert de la Coopérative oléicole	0,075	0,038
CC Provence Verdon	Varages	Ancienne Faïencerie Quartier St Jean : Création de commerce de proximité, hébergements touristiques, maraichages et jardins partagés à proximité immédiate du centre-ville	0,41	0,093
CC Provence Verdon	Ginasservis	Ancienne décharge Pied de la chèvre : Création d'un parc photovoltaïque au sol sur ancien site stockage	0,039	0,016
CA Var Estérel Méditerranée	Puget sur Argens	Z A Les Barestes : Création d'une ZAE artisanale exemplaire à l'emplacement d'une friche industrielle (ancienne gare de triage donc voies ferrées et ouvrages en béton au terrain pollué)	0,075	0,030
TOTAL			0,60 M€	0,168 M€

Article 4. Éligibilité des opérations et instruction des dossiers

Cette convention vaut application de l'Article L1111-10 du Code général des collectivités territoriales, qui dispose que les Départements peuvent participer, conjointement avec l'État et la Région, au financement d'opérations inscrites dans les CPER.

Les projets mentionnés aux articles 1 à 3 devront être déposés pour instruction et engagement auprès des services de l'État et/ou de la Région.

L'engagement sera réalisé sous réserve de validation du dossier d'expertise et de la finalisation du plan de financement intégrant la participation des collectivités territoriales. L'attribution d'un financement reste conditionnée à la disponibilité budgétaire et au respect des conditions et modalités d'attribution afférentes.

La prise en compte des dépenses éligibles s'effectue à compter de l'entrée en vigueur du présent contrat.

Ce contrat fera l'objet d'une clause de revoyure à mi-parcours. En cours d'exécution, il pourra également faire l'objet d'adaptations partielles au travers d'avenants approuvés par l'État et la Région.

Fait à

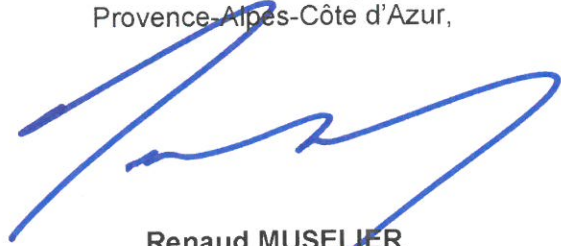
, le 05 OCT. 2022 en trois exemplaires originaux.

Pour l'État,



Christophe MIRMAND
Préfet de région
Provence-Alpes-Côte d'Azur

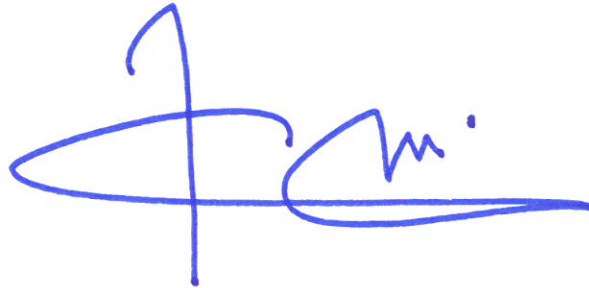
Pour le Conseil régional
Provence-Alpes-Côte d'Azur,



Renaud MUSELIER
Président

02 SEP. 2022

Pour le Conseil départemental du Var,



Evence RICHARD
Préfet du département du Var

Marc GIRAUD
Président

